

PRIX RECONNAISSANCE

Présentation des critères pour l'analyse des candidatures

Admissibilité

Pour être admissible, la personne candidate doit être membre du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise, à l'exception des personnes candidates de la catégorie gestionnaire. Pour devenir membre, vous devez (1) être âgé(e) de 35 ans ou moins, (2) avoir un lien d'emploi avec un ministère ou organisme du gouvernement du Québec¹ et (3) compléter le formulaire d'inscription sur le [site internet](#) du Forum. L'adhésion est gratuite!

Toute candidature doit refléter des réalisations ou souligner l'implication d'une personne au courant de la dernière année, soit depuis le 1^{er} septembre, et doit être soumise dans l'une des catégories suivantes :

- Collègue en or
- Gestionnaire
- Initiative et innovation
- Leadership
- Recrue de l'année
- Service à la clientèle
- Stagiaire, étudiant ou étudiante

Une candidature déposée dans plus d'une catégorie sera automatiquement rejetée. Vous ne pouvez pas soumettre votre propre candidature.

Analyse des candidatures

Le jury utilise une grille d'évaluation pondérée pour chaque candidature. Ainsi, il est important que tous les critères d'évaluation indiqués dans le présent document soient abordés dans le formulaire de candidature, par la personne qui la dépose.

Lorsque **la présentation d'une réalisation** de la personne candidate est exigée, la description approfondie d'une seule grande réalisation est plus efficace que d'en présenter plusieurs en surface (par exemple : son impact et les résultats concrets de sa réalisation, qu'est-ce qui a été fait par la personne candidate, les effets par rapport aux résultats, etc.).

De plus, **la complexité des tâches** effectuées par la personne candidate n'est pas prise en compte par le jury, sauf pour les critères liés à ce sujet.

Le jury ne prendra pas en considération toute **lettre de recommandation ou témoignage** accompagnant un formulaire de candidature, par souci d'équité envers les autres candidatures.

¹ Avoir un lien d'emploi avec un ministère ou un organisme dont le personnel est nommé en vertu de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) ou avec un organisme énuméré à l'annexe 1 ou l'annexe 2 de la Loi sur l'administration financière (chapitre a-6.001).

Les personnes candidates sont informées par courriel au cours des 2 premières semaines d'octobre si leur candidature a été retenue ou non. Les finalistes recevront au même moment les informations relatives à leur participation à la soirée des Prix reconnaissance qui se tiendra en novembre. De plus, les finalistes seront annoncés dans une infolettre du Forum, sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site Web.

Catégories et critères d'évaluation

1. COLLÈGUE EN OR

La personne candidate est une personne reconnue en raison de son rôle social et de son influence positive. Elle se démarque par son caractère original et ne laisse personne indifférente.

Critères d'évaluation : La personne candidate...

- **Présence** : est exemplaire et est particulièrement appréciée par ses pairs en raison de sa grande écoute et de la qualité de son travail d'équipe;
- **Retombées dans son organisation** : contribue à l'atteinte de résultats positifs pour son organisation;
- **Influence** : exerce une influence positive dans son organisation, est reconnue comme ayant de la facilité à mobiliser ses pairs;
- **Dynamisme, implication** : s'implique dans son organisation, est motivée, dynamique, marquante et charismatique.

2. GESTIONNAIRE

Toute personne en situation de gestion qui valorise les jeunes et les intègre pleinement. Les personnes dans cette catégorie font place à la relève dans leur milieu de travail. Les gestionnaires peuvent être âgés de plus de 35 ans. La personne candidate doit avoir été gestionnaire au courant de la période d'éligibilité (soit depuis le 1er septembre de la dernière année), même si elle a pris sa retraite avant la fin de la période de mise en candidature.

Critères d'évaluation :

- **Nature de la contribution** : valorisation des aptitudes et de la contribution des jeunes, considération de l'opinion des jeunes, contribution au développement des compétences et des connaissances des jeunes;
- **Influence** : inspiration de la jeunesse à poursuivre leur carrière dans la fonction publique, soutien et développement de carrière;
- **Impact** : retombées dans son équipe de travail;
- **Qualités individuelles** : ouverture aux nouvelles façons de faire, disponible, à l'écoute, motivateur.trice et respectueux.se, cultive le travail d'équipe, enthousiaste et positif.ve.

3. *INITIATIVE ET INNOVATION*

Dans le cadre de ses fonctions, la personne candidate sait prendre les devants et initier les démarches. Elle est proactive dans les décisions et entreprend elle-même les démarches. De plus, la personne candidate a su faire preuve de créativité par une réalisation hors du commun.

Critères d'évaluation :

- **Réalisation :** originalité de la réalisation, nouvelle idée, nouvelle méthodologie, améliorations;
- **Impact :** utilité du projet, rayonnement et retombées pour l'organisation;
- **Capacité d'organisation :** ampleur des tâches à réaliser, gestion du temps et des priorités;
- **Détermination :** a trouvé des solutions aux contraintes et aux obstacles rencontrés, engagement personnel.

4. *LEADERSHIP*

Dans le cadre de ses fonctions, la personne candidate se fait reconnaître par ses pairs comme un.e leader. Elle a la capacité naturelle d'influencer un groupe de personnes et l'utilise à bon escient.

Critères d'évaluation :

- **Nature de la contribution par le leadership :** contribution au développement de son milieu, partage des connaissances;
- **Leadership exercé :** mobilisation des collègues, respect, motivation, persuasion, facilité à prendre des décisions;
- **Influence positive :** savoir tirer profit de l'expérience de ses collègues de travail, se surpasse et amène les autres à se surpasser, est inspirant.

5. *RECRUE DE L'ANNÉE*

La personne candidate est un.e nouvel.le employé.e de la fonction publique qui s'est démarqué.e dans son travail et qui est un atout important pour son organisation. La recrue doit être un.e employé.e entré.e dans la fonction publique il y a moins de 2 ans, excluant les stages et les emplois étudiants (Une personne candidate ayant effectué un stage, puis qui a été officiellement recrutée cette année est éligible).

Critères d'évaluation : La personne candidate...

- **Excellence du travail :** a rapidement maîtrisé ses tâches, a surpassé les attentes, a fourni un travail de qualité;
- **Avenir prometteur :** démontre un intérêt marqué pour la fonction publique, est considérée comme ayant un avenir prometteur dans la fonction publique par ses collègues;

- **Engagement personnel** : démontre une grande passion pour son travail, s'est intégrée rapidement à son équipe, a de l'initiative.

6. **SERVICE À LA CLIENTÈLE** (service à des clients internes, issus des autres unités administratives, ou pour des clients externes)

Dans le cadre de ses fonctions, la personne candidate met en place toutes les dispositions nécessaires afin de répondre aux besoins et d'offrir un service optimal à sa clientèle.

Critères d'évaluation : La personne candidate...

- **Impact** : contribue à améliorer l'image de l'organisation;
- **Attitude** : est diplomate et courtoise même dans les situations difficiles et fait preuve d'autonomie et de débrouillardise, est disponible et ouvert d'esprit;
- **Retombées dans son organisation** : a engendré des résultats positifs dans son organisation, a été reconnue pour le travail accompli;
- **Engagement personnel** : a à cœur la satisfaction de sa clientèle et a fait le maximum pour répondre aux besoins de celle-ci.

7. **STAGIAIRE, ÉTUDIANT OU ÉTUDIANTE** (catégorie réservée aux personnes engagées pendant un minimum de 3 mois, à l'emploi dans la dernière année, soit entre le mois de septembre dernier et la fin de la période de mise en candidatures).

Un.e stagiaire ou un.e étudiant.e s'étant particulièrement démarqué.e en peu de temps. Cette personne a la capacité de progresser et d'avoir un bel avenir dans la fonction publique québécoise.

Critères d'évaluation :

- **Intégration** : capacité exceptionnelle à s'intégrer à son équipe de travail et à y apporter une contribution, son point de vue;
- **Compréhension des enjeux** : capacité à saisir les enjeux, la mission et les valeurs de l'organisation rapidement;
- **Avenir dans la fonction publique** : démontre un intérêt marqué pour la fonction publique et son gestionnaire croit en son grand potentiel grâce à son attitude et ses aptitudes.